

**À savoir**

Sur le Grand Ouest, en 2008, les actions d'Enjeux d'Enfants ont concerné 130 parents et plus de 160 enfants. 70 d'entre eux ont été accompagnés en parloir.

En Côtes d'Armor en 2008, 61 enfants ont été concernés par les interventions de l'association. 15 d'entre eux ont été accompagnés pour des parloirs hors département. À la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, six pères ont bénéficié d'un suivi par Enjeux d'Enfants, deux d'entre eux rencontrant leur enfant en parloir.

**Infos pratiques**

L'incarcération, quelle trace dans l'histoire familiale ?, colloque organisé par Enjeux d'Enfants Grand Ouest  
Vendredi 22 janvier 2010  
Centre culturel Le Triangle à Rennes

**Enjeux d'Enfants Grand Ouest**

BP 20502  
35005 Rennes Cedex  
> 02 99 65 19 19  
www.enjeuxdenfants.org  
enjeuxdenfants@wanadoo.fr

Le texte de la Convention internationale des Droits de l'Enfant sur [www.droitsenfant.com](http://www.droitsenfant.com)

**Enjeux d'Enfants**

# Papa est en prison

**Puis-je encore être parent si je suis en prison ? Que dire à mes enfants quand ils viennent au parloir ? Est-ce vraiment un endroit pour eux ? Faut-il leur dire la vérité ?... L'incarcération d'un parent bouleverse la vie de la famille, la place de chacun en son sein et change le regard de la société. Depuis 1992, l'association Enjeux d'Enfants, basée sur le Grand Ouest, accompagne et aide les enfants et leurs parents à maintenir la meilleure relation possible.**

“*Tout enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles et des contacts directs avec le parent dont il vit séparé*”. Cette citation, tirée de l'article 9 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant<sup>(1)</sup>, est le fondement de l'action d'Enjeux d'Enfants. “*Notre mission est d'aider à la relation entre le parent incarcéré et ses enfants, sans tomber dans le maintien du lien à tout prix*”, explique Marine Boudier, directrice de l'association. Créée en 1992, Enjeux d'Enfants se singularise par une volonté de “*professionnaliser la réflexion et les interventions*”. Ainsi, quatre salariées, dont deux éducatrices spécialisées, travaillent en équipe avec une vingtaine d'intervenants, bénévoles. Tous suivent régulièrement une formation initiale et continue. Accompagnement en parloir, formations, rencontres avec les partenaires sociaux, actions spécifiques dans les établissements pénitentiaires du Grand Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie) font partie de leurs missions.

**■ Démystifier la prison**

La plus importante d'entre elles est bien sûr l'accompagnement des enfants en parloir, les mineurs ne pou-

vant s'y rendre seuls. L'association peut être sollicitée par le parent détenu, la famille ou les services sociaux. “*Nous sommes interpellés pour des situations très complexes et souvent critiques. Si l'on fait appel à nous c'est que d'autres solutions ont été épuisées*”. Mais le parent détenu doit faire une demande par courrier. “*À partir de là, une éducatrice spécialisée référente évalue la situation, rencontre les parents, les services sociaux, l'enfant. Puis, nous réfléchissons en équipe à la situation la plus adaptée. Nous imaginons ensuite les rencontres au parloir. Chacune est suivie d'un entretien avec le parent détenu et l'enfant pour faire le point. Après la première visite, l'éducatrice passe le relais à un intervenant*”.

L'intérêt de l'enfant est en permanence au cœur des problématiques de l'association. “*On n'emmène pas un enfant s'il n'est pas prêt. Tout ça doit être préparé. On peut aussi décider de ne pas organiser une visite. L'enfant n'est pas toujours capable de dire quel genre de relation il veut entretenir avant la première visite et il peut changer d'avis à tout moment*”.

Enjeux d'Enfants se démarque également par ses démarches en toute connaissance du motif d'incarcération. “*Le travail ne sera pas le même si un des enfants a été victime d'inceste ou s'il s'agit d'un braquage de banque. Il est important que l'enfant sache. Il est souvent soulagé de comprendre. Le tabou, le secret ou le mensonge, c'est pire. Si l'enfant sait, il peut se construire, être mieux armé en société, à l'école, plutôt que d'idéaliser, fantasmer la situation. Dans certains milieux, le père est un héros d'être en prison. Il faut démystifier tout ça*”. Cela demande du temps pour expliquer les choses. “*On prépare beaucoup les enfants. Et puis on est là. On explique tout. On peut aussi recadrer. Si le parloir est juste une façon de rompre l'ennui ou de passer des*



Photo : © LES Z'IEUX VERTS

messages au conjoint séparé, nous intervenons. Cela doit rester un parloir enfant/parent”, explique Valérie Hemmer, intervenante bénévole.

**■ Père en prison, père quand même**

Accompagner les enfants signifie également pouvoir être présent auprès des parents. En juin 2009, Enjeux d'Enfants lançait à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc une nouvelle action “Père en prison, père quand même”. Objectif : aider des pères souvent démunis à retrouver leur rôle de parent. L'association a mis en place des rencontres portant sur trois domaines : les aspects juridiques, le développement de l'enfant et l'impact de l'incarcération. “*Les parents incarcérés se posent énormément de questions. Souvent, ils sont persuadés d'avoir perdu leur autorité parentale. Mais cela n'est pas déterminé par l'incarcération. Pour certains, ils ne savaient déjà pas être parents avant. On leur apprend à connaître le fonctionnement d'un enfant et à remplir au mieux une attente. Et puis, ils ne seront pas toujours en prison. Comment préparer l'après ?*”. Suite à l'expérience réussie de Saint-Brieuc, d'autres devraient voir le jour dans les autres établissements du Grand Ouest.

■

Mari Courtas

(1) Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Retrouvez des paroles d'enfants, ainsi que de pères et de mères incarcérés sur [www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr)



Photo : © LES Z'IEUX VERTS